

formation action

RGPD : Comment réaliser une mise en conformité opérationnelle de son entité

Agenda 2020

- **CALAIS : 03.27.51.34.73**
- 02 et 09 avril
- **LAON : 03.23.27.18.69**
- 23 et 30 juin
- **LENS : 03.21.79.42.62**
- 15 et 22 septembre
- **ROUBAIX : 03.20.28.29.05**
- 28 mai et 04 juin
- **VALENCIENNES : 03.27.51.34.73**
- 08 et 15 octobre

OBJECTIFS

- Maîtriser les notions clés du RGPD
- Assurer la mise en conformité pratique et opérationnelle de son entreprise
- Maintenir la conformité

PUBLIC

- DAF / DRH / RSSI / DSI / Juriste / DPO désigné / toute personne concernée par les traitements de données

PREREQUIS

- Aucun prérequis

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Remise du support de formation
- Illustration de la formation avec des cas concrets (exemples pratiques tirés notamment des sanctions)

MODALITE D'EVALUATION

- QCM en fin de formation
- Evaluation de satisfaction de fin de stage

1 240 €
Nets de taxes, par
session, par participant

DUREE :
2 jours (14 heures)



CODE CPF : 237326

CONTENU

RGPD : les grands principes en pratique

- Les notions clé du RGPD
- Les obligations des entreprises
- Les droits des personnes
- Le rôle de la CNIL et du CEPD
- Les risques encourus

Le RGPD depuis le 25 mai 2018

- Les chiffres clés
- Les principales sanctions
- La thématique des contrôles

L'Accountability : un processus constant au sein de l'entité

- Le délégué à la protection des données
 - Quand le désigner ?
 - Qui désigner ?
 - Quel est son rôle et ses missions ?
- Le registre des traitements
 - Quand tenir un registre des traitements ?
 - Comment tenir un registre des traitements ?
- Les analyses d'impacts
 - Dans quels cas les analyses d'impact sont obligatoires ?
 - Comment mener une analyse d'impact ?

La gestion des droits des personnes

- Comment les personnes peuvent-elles faire valoir leurs droits ?

- Quelle réponse à apporter aux individus ?

La sécurité des données

- Quelles mesures de sécurité des données pour mon entité ?
- Les violations de données à caractère personnel
 - Comment détecter une violation de données ?
 - Quand notifier une violation de données ?

L'encadrement des activités clients / marketing

- Quelles sont les règles à respecter pour effectuer des opérations de prospection ?
- Comment gérer le dépôt des cookies ?
- Que doit contenir une politique de protection des données ?
- Comment recueillir un opt-in ?
- Quels sont les impacts du règlement e-privacy ?

L'encadrement des activités de ressource humaines

- Quels traitements de données identifiés ?
- Comment gérer la cyber surveillance des salariés ?

INTERVENANTS

- Une équipe d'intervenants experts possédant un Certificat de spécialisation en droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication
- Et Délégué à la Protection des Données (DPO)

Pour aller plus loin :

- DPO : exercer la mission de délégué à la protection des données